



8 Place Malus - 18000 BOURGES  
Tél 02 48 21 24 79  
cgt.ud.cher@wanadoo.fr

## Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales

# Le 27 Février, mobilisations contre les répressions et pour la défense des libertés syndicales

**Chaque année, la répression contre toute forme de contestation sociale est toujours plus dure et brutale. En effet, les différentes formes d'antisindicalisme et les atteintes au droit de manifester, au droit de grève et d'actions syndicales ne cessent de se développer.**

Elles s'inscrivent dans un répertoire d'action gouvernemental et patronal qui consiste à entraver et limiter les initiatives de celles et de ceux qui agissent pour exprimer leur désaccord, de celles et de ceux qui veulent être acteurs et actrices dans et hors le lieu de travail.

Cette répression institutionnelle est organisée par le gouvernement, notamment par un maintien de l'ordre violent lors des manifestations, des interpellations et poursuites judiciaires abusives, un arsenal législatif répressif, des expulsions des syndicats des Bourses du travail. Elle l'est tout autant par les employeurs publics ou privés, par les poursuites disciplinaires ou judiciaires, par l'instauration de discriminations quotidiennes vis-à-vis des militant·e·s, par les entraves à l'exercice syndical favorisées par des lois qui, tout en annonçant renforcer le dialogue social, s'attaquent au droit du travail en limitant les moyens de l'action militante.

Toutes ces formes de répressions et de discriminations ont un triple impact : elles réduisent les capacités d'action des syndicats et font payer un lourd tribut aux militantes et militants ; Elles dissuadent la syndicalisation des salarié·e·s et donc leur engagement dans l'action collective ; elles fragilisent les collectifs de travail dans leur capacité à se défendre, à faire respecter leurs droits et en gagner de nouveaux.

La bataille pour les libertés syndicales et collectives, contre la répression gouvernementale et patronale, est fondamentale pour de nouvelles conquêtes sociales.

La CGT appelle à faire de la journée de grève et de manifestations du 27 février pour le retrait de la réforme des retraites par points, un moment fort sur la thématique des libertés syndicales.

Mobilisons-nous sur tout le territoire, dans les lieux de travail, devant les préfectures ou les sièges patronaux pour:

- l'abrogation de la loi anti-casseurs ;
- l'arrêt des entraves administratives à la liberté de manifester ;
- le respect du droit de grève et la réduction voire la suppression du délai de préavis pour engager un mouvement de grève, ainsi que du service minimum dans les professions où il n'y a pas de besoin vital ;
- l'arrêt des poursuites pénales et disciplinaires contre les militant·e·s dans le cadre d'actions de mobilisation ;
- l'amnistie pour toutes celles et tous ceux déjà condamné·e·s ou sanctionné·e·s ;
- des moyens suffisants donnés pour l'exercice syndical (temps syndical, locaux, Bourse du travail...);
- l'interdiction des armes de « guerre » (LBD, grenades...) lors des manifestations ;
- la création d'un organe public indépendant de la police et de la gendarmerie pour enquêter sur les plaintes déposées suite à des violences des forces de l'ordre ;
- la mise en place immédiate d'une enquête parlementaire sur la gestion du maintien de l'ordre lors des mobilisations sociales.

## **JEUDI 27 FEVRIER 2020**

### **RASSEMBLEMENT A BOURGES**

### **17h30 – Avenue de la Libération devant le Hublot**